

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3272>



# Le lycée Mathias dit non à la réforme des lycées Chatel

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: lundi 14 décembre 2009

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Motion adoptée par le Conseil d'Administration de 14 décembre (11 voix pour et 4 abstentions).**



# MOTION PRESENTEE PAR LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

## LA REFORME DES LYCEES

Dans un contexte de maintien des suppressions massives de postes d'enseignants (43000 en 6 ans, 16000 prévues pour 2010), le projet de réforme présenté par Luc Châtel et conçu sans réelle concertation avec les principaux intéressés légitime nos craintes d'une dégradation du service national d'éducation.

Ce projet ne peut répondre à nos attentes en matière de rénovation du système scolaire, ni même nous donner satisfaction en l'état.

A partir de la rentrée 2010, tout dédoublement sera laissé à la discrétion des établissements : cela représente 10 h 30 en classe de 2de.



C'est pourquoi nous dénonçons :

**1<sup>Â°</sup>)** l'autonomie des établissements pour l'utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur

– Qui sera source d'inégalités de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire français

– Qui sera source de conflit potentiel entre les disciplines et leurs enseignants. Par exemple les dédoublements pour travaux pratiques dans les disciplines expérimentales ne sont plus cadrés nationalement et sont à prendre dans les 10,5 h

– Avec en plus le risque de voir les arbitrages rendus en fonction des ressources disponibles en heures et en personnels, et non selon l'intérêt des élèves

**2<sup>Â°</sup>)** la réduction des horaires disciplinaires au profit d'un dispositif d'accompagnement "fourre-tout" : orientation, aide individualisée transversale ou approfondissement, apprentissage de l'autonomie, et divers... sans précision des modalités de mise en œuvre (heures supplémentaires ou non ?), de formation des professeurs...

**3<sup>Â</sup>)** le sacrifice de l'orientation : ce sont les professeurs qui en seront chargés alors que les CO-PSY dont c'est la mission sont en voie de disparition



**4<sup>Â</sup>)** l'inefficacité évidente des "stages" de remise à niveau pendant les vacances, pour se réorienter. On ne rattrape pas un trimestre en une semaine !

**5<sup>Â</sup>)** le remplacement des enseignements de détermination de seconde de 3h par des enseignements d'exploration de 1,5 h qui dénature les disciplines : 2 fois moins de temps pour s'y initier. Au lycée Mathias, l'enseignement spécifique en 2de de sciences médico-sociales est réduit à 1 h 30 en classe entière au lieu de 3 h en demi-classes, et ne pourra être associé à la biotechnologie comme enseignement d'exploration.

**6<sup>Â</sup>)** le tronc commun de première qui permettra surtout de réduire les classes et d'augmenter les effectifs, en cassant le groupe classe et les séries. Prenons un exemple : là où il y a 3 classes à 24 élèves par exemple, en L, S, et ES, on aura 2 classes à 36, séries indifférenciées !

La 1<sup>ère</sup> L reste la plus spécialisée : les mathématiques sont considérées comme acquises en fin de 2<sup>nde</sup> et disparaissent.

La 1<sup>ère</sup> S gardera sa suprématie avec la diversité et l'équilibre de l'enseignement dispensé : on pourra se réorienter de S en L, mais pas l'inverse ! Le rééquilibrage des séries annoncé comme l'un des axes de la réforme n'est donc pas assuré.



**7<sup>Â</sup>)** Enfin la disparition de l'histoire-géographie en Terminale S nuit à la culture générale des futurs citoyens

En aucun cas, ce projet de réforme ne répond aux préoccupations des enseignants face à une gestion de plus en plus difficile de classes de plus en plus chargées, à niveaux très hétérogènes. Il n'y a rien de pédagogique dans cette réforme, ce qui atteste son caractère purement comptable.

# Ne soyons pas dupes, on ne fera PAS MIEUX, AVEC MOINS !

**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



**Fédération Syndicale Unitaire**